

L'an deux mille vingt-deux et **le dix-huit mars à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle de conseil à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

En salle de conseil : Elise AUCLAIR-BURDEAU, Stéphane CANTE, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles Vatoux, Dominique VIOT.

Absents excusés :

M. Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à M. Emile LIEBAUD,
Mme Marianne MORSLI donne pouvoir à Elise AUCLAIR,
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN,
Evelyne MONFRAY
Karine POTHIER,
Aurélien BERRY

Absents:

Nombre de conseillers en exercice : **15**
Date de la convocation : 11 mars 2022

Présents et représentés : **12**
Date d'affichage : 11 mars 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

- Ouverture anticipée de crédits
- Demandes de subventions

Délibérations :

N°04 : Budget principal 2022 – Ouverture anticipée de crédits

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-1,

Vu le budget Principal 2021, voté par le Conseil municipal ainsi que les décisions modificatives qui l'ont complété,

Jusqu'à l'adoption du budget 2022, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (L. 1612-1 al. 3 CGCT).

Considérant la nécessité d'ouvrir des crédits en investissement aux comptes 2152 et 21312, sur l'exercice 2022 avant le vote du budget primitif 2022,

Le Conseil Municipal après avoir délibéré,

➤ **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, de procéder aux ouvertures de crédits pour un montant de 356,08 € TTC au compte 2152 et de 1 068€ T.T.C au compte 21312 pour le règlement des acquisitions de :

- **356,08 € TTC** pour l'achat de 2 panneaux « roulez tout doux », 1 panneau limitation à 20 km/h et 1 panneau limitation 3.5T achetés chez Signaux Girod au compte 2152.
- **1 068 € TTC** pour le diagnostic amiante et plomb réalisé par l'entreprise Batimex avant le lancement de l'appel d'offres pour les travaux de changement des menuiseries école-mairie.

➤ **AUTORISE** à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses ci-dessus ainsi qu'à signer tout document afférent à cette décision.

N °05 : Demande de subvention au titre de la DETR pour le changement des menuiseries extérieures des bâtiments de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes

L'objectif principal de ce projet est donc d'effectuer des travaux de remplacement des menuiseries extérieures existantes et de faire des économies d'énergie sur les bâtiments de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la DETR ou DSIL.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Le montant prévisionnel total de l'opération est de **180 000 € H.T**

Sources	Libellé	Montant H.T	Taux
Fonds propres		38 000,00 €	21,11%
Emprunts			
Sous-total autofinancement		38 000,00 €	21,11%
Union Européenne			
Etat	DETR ou DSIL	54 000,00 €	30,00%
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional		54 000,00 €	30,00%
Conseil Départemental		34 000,00 €	18,89%
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publique		142 000,00 €	78,89%
Total H.T		180 000,00 €	

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre de Marianne MORSLI, 1 abstention de Roger Ribollet) :

- **ADOpte** l'opération de changement des menuiseries extérieurs et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour le remplacement des menuiseries extérieures ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention DETR ou DSIL,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération

N °06 : Dépôt de demande de subvention à la Région pour le changement des menuiseries extérieures sur les bâtiments de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes

L'objectif principal de ce projet est donc d'effectuer des travaux de remplacement des menuiseries extérieures existantes et de faire des économies d'énergie sur les bâtiments de la mairie, de l'école et de la salle des fêtes.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT

Sources	Libellé	Montant H.T	Taux
Fonds propres		38 000,00 €	21,11%
Emprunts			
Sous-total autofinancement		38 000,00 €	21,11%
Union Européenne			
Etat	DETR ou DSIL	54 000,00 €	30,00%
Etat – autre (à préciser)			
Conseil régional		54 000,00 €	30,00%
Conseil Départemental		34 000,00 €	18,89%
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-total subventions publique		142 000,00 €	78,89%
Total H.T		180 000,00 €	

Le conseil municipal après avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés (1 vote contre de Marianne MORSLI, 1 abstention de Roger Ribollet) :

- **ADOpte** l'opération de changement des menuiseries extérieures et les modalités de financement,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel pour le remplacement des menuiseries extérieures,
- **AUTORISE** le Maire à demander une subvention auprès de la Région,
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,
- **AUTORISE** le maire à signer tout document relatif à cette opération

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Le repas du CCAS aura lieu le 19 octobre 2022 plutôt qu'au mois de décembre pour éviter une éventuelle annulation. L'âge pour en bénéficier est décalé à 75 ans, l'âge de 70 ans étant jugé trop bas au vu du faible nombre d'inscrits de cette tranche d'âge.

Une aide de 75 € aux étudiants a été décidée par le CCA; 5 demandes à ce jour.

Une première réunion pour organiser Octobre Rose a été tenue. (Rappel marche dimanche 8 octobre).

Le projet de repeindre le transformateur électrique chemin du Pellerat va être porté par le GAG ; l'idée est de le faire avec la participation des jeunes. La décision est reportée au conseil du 15 avril.

Communication fêtes et cérémonies

Des essais de logiciel web pour refaire le site Internet ont été réalisés.
Une réunion de la commission communication est fixée au jeudi 24 mars à 20h.

Urbanisme et environnement

Une réunion de la commission a eu lieu le 8 février
Les priorités sont la route d'Illiat nord, le chemin de la gare et le chemin des 3 coins à plus long terme.
Des chiffrages ont été faits pour des radars pédagogiques.
Mini-giratoire des 3 coins : la commission propose un ralentisseur en venant de Bey.
L'entreprise Rougeot, à qui on avait confié des travaux en 2021 non réalisés, a fermé son agence de Mâcon ; le responsable s'est engagé à faire les travaux signés.
Extrémité du chemin des croissettes : les voitures mordent sur l'accotement ce qui crée des ornières. Il est envisagé la pose d'une bordure.

Bâtiments communaux

L'appel d'offres pour le remplacement des menuiseries a été publié le 11 mars ; les réponses sont attendues pour la fin du mois de mars. Le choix de l'entreprise sera fait lors du conseil du 15 avril.
Des devis sont demandés pour les caches des tuyaux de la PAC.
La décision pour l'accueil de la mairie sera prise en conseil lors de l'examen du budget.

Finances

Le budget sera voté lors du prochain conseil le 15 avril.
Une réunion de la commission finances est prévue le jeudi 7 avril à 20h00.

Questions / informations diverses

La séance est levée à 22 h 25.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 15 avril 2022 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Dominique VIOT